

Commune de Lens

Enquête publique

Plan d'aménagement détaillé « Zier » à Crans / Lens

Conformément à l'article 34 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, l'administration communale de Lens soumet à l'enquête publique, durant **vingt jours**, dès le 9 avril 2010, le plan et règlement du plan d'aménagement détaillé « Zier » comprenant les parcelles :

- 325 et 326 du plan 8 au lieu dit « Chioule »,
- 369 du plan 9 au lieu dit « Le Pas de l'Ours »,
- 416 du plan 10 au lieu dit « Lanna »,
- 486, 488 et 490 du plan 12 au lieu dit « Plan Bramois »,
- 560 du plan 13 au lieu dit « Chioule »,
- 566 et 1740 du plan 13 au lieu-dit « Combattion »,

sis sur la commune de Lens.

Les documents y relatifs peuvent être consultés auprès du Service technique municipal, les après-midi, des jours ouvrables, durant le délai d'enquête.

Ont qualité pour former opposition, les personnes touchées par les mesures d'aménagement et qui possèdent un intérêt digne de protection à ce qu'elles soient annulées ou modifiées.

Les oppositions, dûment motivées doivent être adressées par écrit à l'administration communale de Lens dans les **vingt jours** dès la présente publication.

Celui qui n'a pas formé opposition dans le délai ne peut plus faire valoir ses droits dans la procédure, sauf si des modifications éventuelles sont apportées ultérieurement au plan et règlement.

P.S. Une séance d'information est organisée le vendredi 23 avril 2010 à 19h00 au centre des congrès du Régent à Crans, où le dossier pourra être consulté à partir de 18h00.

Lens, le 9 avril 2010

L'ADMINISTRATION COMMUNALE